



Proposition adoptée à l'unanimité au Conseil des commissaires du 31 mai 2006 sur la CSDM et le Jour de la Terre

Préambule

La Commission scolaire de Montréal existe d'abord et surtout pour contribuer à ce que les jeunes Montréalais puissent réussir leur vie. Cela implique évidemment et prioritairement qu'ils réussissent leurs études, chacune et chacun à leur mesure. Nous ne pouvons toutefois rester indifférents aux autres facettes qui influenceront leur qualité de vie.

Cette qualité de vie future est aujourd'hui clairement menacée par l'évolution inquiétante de l'environnement planétaire et montréalais. Le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), un groupe de travail de l'ONU et de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) qui regroupe 2500 scientifiques, a démontré hors de tout doute raisonnable que la planète se réchauffe et se réchauffera au cours du prochain centenaire, au rythme le plus rapide des 10 000 dernières années.

Les conséquences annoncées sont à la fois spectaculaires et inquiétantes : réserves d'eau potable à la baisse, extinction de nombreuses espèces végétales et animales, recrudescence des événements météorologiques extrêmes, augmentation du niveau de la mer, assèchement de l'Afrique sahélienne et des Grandes Plaines des États-Unis et réduction des productions agricoles n'en sont que les plus spectaculaires.¹

À l'échelle montréalaise, selon les standards reconnus de santé publique, la qualité de l'air est mauvaise une journée sur cinq. De plus, on observe une augmentation des journées de fumard (smog) estival et l'apparition du fumard hivernal. Montréal est devenu un îlot de chaleur : la pollution atmosphérique amène souvent la température jusqu'à 6 degrés celsius au-dessus de celle des zones rurales de la grande région métropolitaine. La différence de température entre quartiers voisins atteint parfois 5 degrés celsius. Ces réalités, dont il est déjà assuré qu'elles iront en s'aggravant, ont des conséquences importantes sur la santé publique : la Direction de la santé publique de Montréal évalue notamment qu'elles entraînent le décès prématuré de 750 personnes par année en plus d'une recrudescence de l'asthme chez les enfants.

Depuis quelques décennies, une partie grandissante du personnel enseignant et non enseignant a effectué une sensibilisation environnementale exemplaire auprès de nos élèves, notamment au

¹ On peut consulter un résumé des travaux du GIEC au www.unfccc.int.)

sein des 80 établissements verts Bruntland de la CSDM. Plusieurs de ces anciens élèves sont aujourd'hui de jeunes adultes qui expriment clairement que la dégradation de l'environnement est devenue une importante préoccupation face à l'avenir.

Ce travail exemplaire de sensibilisation doit se poursuivre et s'accélérer, mais il ne suffit plus. Nous affirmons aujourd'hui que la CSDM doit devenir aussi respectueuse de l'environnement dans ses choix institutionnels que dans son discours auprès des élèves.

Nos gestes ne pourront évidemment changer à eux seuls la réalité de la dégradation de notre environnement (changements climatiques, épuisement des ressources naturelles, perte de biodiversité) mais ils y contribueront assurément. Même sans garantie de résultats, nous avons la responsabilité de faire notre part.

Cette proposition constitue les bases d'un plan d'action environnemental de la CSDM, lequel renforce les actions déjà posées et prend des nouveaux engagements concrets pour l'avenir, notamment en matière de réduction des émissions de GES, de recyclage, de réduction des déchets et de recours au transport alternatif.

CONSIDÉRANT le préambule de cette proposition ;

Volet reconnaissance du personnel et des élèves

Il est RÉSOLU :

- 1- de MANDATER la direction générale, avec la collaboration du Comité central de l'environnement, afin qu'elle recommande au Conseil les moyens appropriés pour souligner le travail exemplaire d'une large part du personnel et des élèves de la CSDM, par exemple en intégrant les gestes environnementaux les plus significatifs dans les différentes communications institutionnelles et en remettant chaque année un prix soulignant l'action qui aura eu le plus grand impact environnemental lors du gala de reconnaissance du personnel et du gala de reconnaissance des élèves;

Volet réduction des émissions des gaz à effet de serre par la CSDM

CONSIDÉRANT les changements climatiques;

CONSIDÉRANT l'adhésion du Canada, avec l'appui du gouvernement du Québec, au Protocole de Kyoto sur les changements climatiques;

CONSIDÉRANT que les travaux du GIEC indiquent qu'il faudra diminuer les émissions de GES de 60% d'ici un demi-siècle pour réussir à freiner ou ralentir le réchauffement de la planète, et qu'en ce sens, l'atteinte des objectifs du Protocole de Kyoto (réduction de 6%) n'est que la première étape de changements qui modifieront profondément nos habitudes;

CONSIDÉRANT que les Montréalaises et Montréalais expriment par différents moyens leur grande préoccupation face à cet enjeu et que les institutions montréalaises ont la responsabilité de répondre à ces préoccupations;

CONSIDÉRANT qu'entre 1990 et 2003, les émissions canadiennes de GES ont augmenté de 23,4 % et les émissions québécoises de 6,6 % ;²

CONSIDÉRANT que la CSDM n'a pour l'instant aucune obligation de réduire ses émissions de GES, mais qu'elle souhaite être une citoyenne corporative responsable;

CONSIDÉRANT que les deux principaux secteurs d'émission de GES par la CSDM sont presque assurément le transport scolaire et le chauffage des immeubles, et qu'à ce titre des actions ayant un impact sur l'efficacité énergétique ou le choix de la source d'énergie seront probablement nécessaires ;

Il est RÉSOLU :

- 2- que la CSDM RESPECTE les objectifs du Protocole de Kyoto et pose les gestes nécessaires pour y arriver;³

CONSIDÉRANT les imposants travaux préparatoires à la réalisation du 2^e RÉSOLU;

Il est RÉSOLU :

- 3- de MANDATER la direction générale, avec la collaboration du Service des ressources matérielles, d'élaborer les moyens de mise en œuvre du 2^e RÉSOLU et de les soumettre au Conseil précédant le Jour de la Terre d'avril 2007;

² Ministère du développement durable et des parcs du Québec
<http://www.mddep.gouv.qc.ca/changements/ges/2003/index.htm#comparaison>)

³ Le Protocole de Kyoto prévoit une réduction des émissions de GES, pour la moyenne des années 2008 à 2012, à 6% sous le niveau d'émission de GES de 1990 ou, à défaut, le recours à des mesures compensatoires telles l'achat de « permis d'émission de GES » d'États ou d'institutions qui ont dépassé leurs objectifs ou le soutien direct à des actions qui réduiront les émissions de GES dans des pays en voie de développement.

Pour la CSDM, deux méthodes apparaissent possibles pour déterminer l'ampleur de la réduction de GES nécessaire à l'atteinte du 2^e résolu :

- la méthode la plus précise serait de documenter les émissions de GES du secteur français de la CÉCM et du secteur français de la CÉPGM en 1990, ou à défaut de documenter le niveau d'émissions de la CÉCM, puis de fixer l'objectif à 6% sous ce niveau d'émissions;
- si cette opération s'avère impossible ou exagérément fastidieuse, il nous apparaîtrait honnête de considérer que la CSDM s'est comportée de la même manière que le Québec et qu'elle a donc augmenté ses émissions de 6,6% depuis 1990, auquel cas l'objectif déterminé serait de réduire les émissions de GES de 12,6% pour la moyenne des années 2008 à 2012.)

Volet valorisation du transport actif des élèves (marche, vélo, etc.)

CONSIDÉRANT qu'au Québec, environ 40% des émissions de GES responsables des changements climatiques proviennent des transports et que les émissions de GES reliées au transport sont celles qui augmentent le plus rapidement ;

CONSIDÉRANT la sédentarité de plusieurs élèves et les problèmes de santé qui en découlent ;

CONSIDÉRANT l'impact positif sur la santé des élèves et l'environnement du recours au transport actif pour se rendre à l'école ;

CONSIDÉRANT l'importance d'offrir aux élèves des parcours sécuritaires et des infrastructures permettant de faciliter la marche à pied et l'usage de la bicyclette pour se rendre à l'école ;

Il est RÉSOLU :

- 4- de RECHERCHER la collaboration de la Ville de Montréal et des arrondissements afin de rendre plus sécuritaire le recours au transport actif par les élèves (pistes cyclables, parcours sécuritaires, réduction de la limite de vitesse, augmentation du nombre de brigadiers scolaires, etc.);
- 5- de DEMANDER à Vélo Québec d'offrir son expertise afin d'accompagner la CSDM pour que l'ensemble des établissements et services de la CSDM soient dotés de supports à vélo en nombre suffisant, au rythme de cinq pour le printemps 2007 puis au rythme minimal de 25 par année dès septembre 2007, opération devant être terminée au plus tard en septembre 2011;
- 6- de MANDATER la direction générale afin d'effectuer du démarchage auprès de la Ville de Montréal et des arrondissements, de Vélo Québec, d'entreprises spécialisées dans les vélos usagés (SOS Vélos et autres) et de commerces vendant des vélos neufs, afin d'explorer les partenariats possibles qui permettraient de mettre en valeur l'usage du vélo par les élèves et de réduire les coûts reliés à l'application du 5^e RÉSOLU ;

Volet valorisation du transport alternatif du personnel

CONSIDÉRANT que l'usage d'un véhicule personnel, du transport en commun ou le recours au transport actif par le personnel de la CSDM est un choix personnel ;

CONSIDÉRANT qu'une partie du personnel de la CSDM peut difficilement recourir au transport en commun pour se rendre au travail et en revenir ;

CONSIDÉRANT que le transport du personnel de la CSDM n'a pas à se faire au détriment de l'espace consacré aux cours d'école ;

CONSIDÉRANT que le transport du personnel de la CSDM a des impacts environnementaux certains et qu'à ce titre, la CSDM souhaite légitimement favoriser l'usage du transport alternatif chez son personnel ⁴;

CONSIDÉRANT l'importance de trouver des moyens efficaces de diminuer l'usage du véhicule personnel et d'inciter le personnel de la CSDM à recourir au transport alternatif;

CONSIDÉRANT la nécessité de discuter de ces différents moyens avec le personnel de la CSDM afin de trouver le juste équilibre entre le confort actuel et le confort futur des gens qui habitent Montréal ou qui y travaillent ;

Il est RÉSOLU :

- 7- de DÉCRÉTER un moratoire immédiat sur tout nouvel espace de stationnement construit au détriment d'une cour d'école ou d'un espace vert, sauf si cette augmentation est reliée à l'ouverture d'un nouvel établissement, auquel cas une diminution équivalente devra être mise en œuvre simultanément dans un autre établissement ou immeuble excédentaire, dans le respect de la réglementation en vigueur;
- 8- de MANDATER la direction générale de prioriser dans le Plan d'investissement de la CSDM les demandes de conseils d'établissement qui souhaiteraient convertir des espaces de stationnement en espaces verts ou en espaces de jeu;
- 9- de MANDATER la direction générale afin qu'elle consulte les directions d'établissement et le personnel de la CSDM pour identifier les moyens appropriés d'encourager le recours au transport alternatif par le personnel de la CSDM et d'en recommander les modalités d'application pour le Conseil précédant le Jour de la Terre en avril 2007;

Volet parc immobilier excédentaire

CONSIDÉRANT que la diminution du nombre de places de stationnement est reconnu comme un moyen efficace de diminuer l'usage du véhicule personnel et d'inciter au recours au transport alternatif ;

Il est RÉSOLU :

- 10- de MANDATER la direction générale afin qu'elle ne recommande aucun renouvellement de bail à un locataire dont la vocation principale serait l'exploitation d'un stationnement sur un terrain de la CSDM;

⁴ Dans cette résolution, l'expression « personnel de la CSDM » inclut aussi les commissaires.

Volet verdissement des cours d'école

CONSIDÉRANT que les arbres et les plantes contribuent à assainir l'air et à rendre plus agréable le milieu de vie des élèves;

CONSIDÉRANT que la situation budgétaire saine de la CSDM a permis d'insuffler environ 250 000\$ dans 18 projets de réfection des cours d'école qui seront réalisés cet été, projets auxquels le MELS, la Ville de Montréal et les communautés locales ont aussi contribué ;

CONSIDÉRANT que le programme à frais partagés du MELS a été reconduit pour l'année financière 2006-2007 et que la CSDM pourra fort probablement contribuer elle aussi aux nouveaux projets qui seraient élaborés ;

Il est RÉSOLU :

11- que la CSDM INVITE les conseils d'établissement et les organismes de participation de parents à soumettre des projets de réfection des cours d'école à l'automne 2006, projets qui comprendront préférablement une portion de verdissement de la cour, et les assure que tous les moyens raisonnables seront pris pour en assurer la réalisation ;

CONSIDÉRANT que le programme à frais partagés du MELS est uniquement destiné aux écoles primaires ;

Il est RÉSOLU :

12- de MANDATER la direction générale afin qu'elle soumette au Conseil des moyens de favoriser le verdissement des terrains entourant les écoles secondaires, les centres de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes ;

Volet papier : réduction de la consommation et achat

CONSIDÉRANT que la grande majorité des photocopieurs utilisés par les établissements et services de la CSDM permettent l'utilisation de papier reproductible 30% post-consommation ;

CONSIDÉRANT qu'en 2005, l'achat de papier 30% post-consommation représentait 30% des achats de papier reproductible par les services et établissements de la CSDM ;

CONSIDÉRANT le fait que la production de papier recyclé favorise la survie de la forêt boréale, laquelle est essentielle à l'équilibre climatique de la planète, en plus de diminuer la consommation d'eau et la pollution de l'air ;

CONSIDÉRANT la fluctuation des coûts du papier reproductible, qui permet de recourir au papier reproductible post-consommation à 30% sans que le coût du papier reproductible n'augmente en comparaison avec les années précédentes;

Il est RÉSOLU :

- 13- de n'AUTORISER que le papier post-consommation à au moins 30% dans la liste des produits homologués et donc de cesser toute utilisation de papier non-recyclé par les écoles et services de la CSDM dès la rentrée scolaire 2006, sauf sur autorisation exceptionnelle du Conseil des commissaires;
- 14- de MANDATER la direction générale afin que l'ensemble des documents présentés au Conseil des commissaires, au Comité exécutif et aux comités du Conseil de la CSDM, incluant les annexes, soient photocopiés recto / verso;
- 15- de PRÉVOIR, afin d'accompagner les mesures précédentes, des mesures de réduction de l'utilisation du papier (réduction du tirage de publications qui peuvent circuler par internet, recours au recto-verso, etc.);

CONSIDÉRANT les données précises transmises par le Secteur de l'imprimerie au Conseil, qui indiquent qu'il est possible que 95% du papier utilisé pour l'usage des services et établissements de la CSDM soit recyclé à 30% mais qui justifie le recours à certaines exceptions ;

CONSIDÉRANT les données précises transmises par le Secteur de l'imprimerie au Conseil, qui indiquent que la proportion de papier reproductible recyclé est plus faible lors de l'usage des presses *offset* pour des clients externes ;

Il est RÉSOLU :

- 16- d'AUTORISER l'imprimerie de la CSDM à utiliser du papier de première génération jusqu'à concurrence de 5 % de son usage global ;

CONSIDÉRANT la quantité importante de papier jetable utilisé par les services et établissements de la CSDM ;

CONSIDÉRANT que le Conseil ne dispose pas de données sur la proportion actuelle du papier jetable qui est recyclé ni d'une analyse comparative des coûts du papier jetable non-recyclé et recyclé ;

Il est RÉSOLU :

- 17- de MANDATER la direction générale afin qu'elle fasse une analyse comparative des coûts du papier jetable et fasse les recommandations pertinentes au Conseil, au plus tard au Conseil précédant le Jour de la Terre d'avril 2007 ;

Volet gestion des matières résiduelles

CONSIDÉRANT que le déchet qui n'est pas produit est celui qui a le moins d'impact;

CONSIDÉRANT que la majorité des cafétérias de la CSDM utilise de la vaisselle jetable, ce qui entraîne une production de déchets qui pourrait être évitée;

CONSIDÉRANT que le cégep de Rosemont a réduit sa production de déchets plastiques (polystyrène) d'environ 75%;

CONSIDÉRANT qu'un tel virage vers l'utilisation de vaisselle lavable et réutilisable demande toutefois une expertise pour être effectué sans mettre en péril des cafétérias qui doivent s'autofinancer;

CONSIDÉRANT que les travaux de mise sur pied de la cafétéria de l'école Lavoie permettront de l'organiser dès le départ afin que la production de déchets soit limitée au minimum ;

Il est RÉSOLU :

18- de MANDATER la direction générale afin que la cafétéria de l'école La Voie utilise de la vaisselle lavable et réutilisable dès son ouverture, et d'organiser les travaux d'aménagement en conséquence;

19- de s'inspirer de cette expérience et de celle du cégep de Rosemont pour IMPLANTER progressivement un tel virage, afin que les cafétérias de la CSDM diminuent d'au moins la moitié leur production de déchets plastiques (polystyrènes) d'ici la rentrée de 2011, et d'en proposer les modalités de mise en œuvre au Conseil précédant le Jour de la Terre d'avril 2007;

CONSIDÉRANT l'importance de recycler le verre, le plastique, le métal et le papier;

CONSIDÉRANT que l'objectif québécois de valorisation des matières recyclables fixé par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 est de 60% ;

Il est RÉSOLU :

20- de DÉTERMINER, pour l'année scolaire 2008-2009 et les suivantes, un objectif général de recyclage de 60% et de MANDATER la direction générale afin de produire un état de situation du recyclage à la CSDM et des moyens de mise en œuvre de ces objectifs pour le Conseil précédant le Jour de la Terre en avril 2007;

Volet réutilisation du matériel scolaire

CONSIDÉRANT les moyens financiers limités d'une large part des élèves adultes et des parents d'élèves jeunes de la CSDM;

CONSIDÉRANT l'importance de réduire à la source la production de déchets;

CONSIDÉRANT les mesures favorisant la réutilisation du matériel scolaire définies dans la *Politique relative aux contributions financières des parents et usagers* ;

Il est RÉSOLU :

21- de MANDATER la direction générale, en association avec les partenaires internes et externes qu'elle jugera appropriés, pour mettre en place des pratiques favorisant la réutilisation du matériel scolaire, par exemple en adaptant les listes de matériel scolaire à acheter par les parents pour identifier clairement les effets qui peuvent être conservés pour l'année suivante ou en rachetant des ouvrages pouvant être revendus l'année suivante à une nouvelle cohorte d'élèves;

Volet gestion éthique des contrats et placements

CONSIDÉRANT que la CSDM, par ses achats et les sommes placées dans les salaires différés que sont les fonds de retraite, dispose d'un levier significatif pour influencer les pratiques de ses fournisseurs et des compagnies dans lesquelles les fonds de retraite tels le RREGOP via la Caisse de dépôt investissent;

CONSIDÉRANT que la CSDM s'est dotée tout récemment d'une *Politique d'achats de biens et services* qui intègre des critères sociaux et environnementaux aux facteurs influençant ses choix ;

Il est RÉSOLU :

22- De MANDATER la direction générale et les délégués au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal (CGTSIM) afin que les principes éthiques énoncés dans la Politique d'achats de biens et services soient appliqués dans l'ensemble des transactions financières de la CSDM, incluant celles reliées à la gestion des produits de la taxe scolaire, aux achats regroupés et aux différentes caisses de retraite;

Volet suivi de la mise en œuvre

CONSIDÉRANT l'ampleur des travaux de mise en œuvre relevant de la direction générale, la volonté du Conseil d'être associé à cette mise en œuvre, la volonté exprimée de partenaires externes tels le Conseil régional de l'environnement du Montréal d'y être associé et l'expertise du Comité central de l'environnement et des différents services de la CSDM dans certains des aspects touchés par cette proposition ;

Il est RÉSOLU :

23- de MANDATER la directrice générale afin qu'elle aborde la question de la mise en œuvre de cette proposition avec les personnes pertinentes (établissements et services de la CSDM, syndicats, associations, partenaires externes, Comité central de l'environnement) et qu'elle recommande au Conseil des modalités de suivi de la mise en œuvre de cette proposition;

24- d'INSCRIRE annuellement à l'ordre du jour du Conseil précédant le Jour de la Terre un suivi des progrès environnementaux de la CSDM et les ajustements jugés pertinents.